



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Mesures en faveur de l'hôtellerie-restauration et de l'événementiel

Question au Gouvernement n° 4591

Texte de la question

MESURES EN FAVEUR DE L'HÔTELLERIE-RESTAURATION ET DE L'ÉVÉNEMENTIEL

M. le président. La parole est à Mme Valérie Six.

Mme Valérie Six. Ma question porte sur le soutien aux secteurs de l'hôtellerie-restauration, de l'événementiel et du spectacle. Sortir du « quoi qu'il en coûte » est légitime au regard de l'effort fourni par nos finances publiques ces deux dernières années. Cependant, des mesures spécifiques doivent être prises en faveur de l'hôtellerie-restauration, et plus largement de l'événementiel et du spectacle.

M. Pierre Cordier. Elle a raison !

Mme Valérie Six. Ces secteurs sont toujours en convalescence et les situations de trésoreries fragiles s'étendent à l'ensemble des activités de l'événementiel. Dans ce contexte déjà fragile, la cinquième vague épidémique ouvre une nouvelle période d'incertitude et les annulations pleuvent. Selon une enquête menée en novembre dernier par l'Union des métiers et des industries de l'hôtellerie, l'UMIH, 65 % des professionnels déploreraient des annulations. La situation est particulièrement critique pour les traiteurs et les organisateurs de réceptions, qui réalisent entre 20 et 40 % de leur chiffre d'affaires annuel en fin d'année. Vous avez invité hier soir les Français à « lever le pied » sur les événements, mais n'oublions pas que ces entreprises en vivent.

Le ministre de l'économie, des finances et de la relance a affirmé ce dimanche qu'il était à l'écoute du secteur de l'hôtellerie-restauration et que des solutions seraient proposées au cas par cas. Le retour du chômage partiel a certes été annoncé pour les discothèques mais ce sont tous les secteurs qui peuvent se trouver à l'arrêt ou ralentis qui s'interrogent. Ils ont tous besoin de réponses concrètes.

Que prévoyez-vous ? S'agit-il d'une réactivation « à la carte » des dispositifs du fonds de solidarité, des mécanismes de chômage partiel ou encore des reports de charges ? Quels en seraient alors les critères ?
(Applaudissements sur les bancs du groupe UDI-I.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'économie, des finances et de la relance.

M. Bruno Le Maire, ministre de l'économie, des finances et de la relance. Je partage totalement votre constat de l'efficacité du « quoi qu'il en coûte », qui a permis au bon moment de protéger des millions de salariés et des dizaines de milliers d'entreprises. Si nous redémarrons aussi fort aujourd'hui, c'est précisément parce que nous avons mis en place ce bouclier financier pour protéger nos salariés, nos compétences et nos entreprises. Je partage aussi vos inquiétudes en ce qui concerne un certain nombre de secteurs qui sont confrontés à la résurgence de l'épidémie, provoquant des annulations auprès des restaurateurs, des traiteurs, de l'ordre de 30 %, et pour l'événementiel, une perte de chiffre d'affaires, beaucoup d'événements étant soit reportés soit

annulés. À cela s'ajoute la fermeture de 1 200 établissements de nuit.

Nous apporterons une réponse concrète à chacun. Alain Griset, ministre délégué aux PME, a déjà reçu ce matin les représentants de certains secteurs, notamment des boîtes de nuit, et nous leur avons fait des propositions très concrètes. Nous leur proposons d'abord de travailler sur un dispositif de charges fixes qui couvre l'intégralité des charges de ces entreprises – au lieu de 90 % aujourd'hui – à partir du moment où leur chiffre d'affaires baisse significativement...

M. Pierre Cordier. Qu'est-ce que cela veut dire ?

M. Bruno Le Maire, ministreou à partir du moment où elles sont fermées. Le but est notamment que les boîtes de nuit ne perdent pas un euro en raison de leur fermeture et que toutes leurs charges soient couvertes, y compris la rémunération des gérants de boîtes de nuit.

M. Pierre Cordier. Et les serveurs ?

M. Bruno Le Maire, ministre . Le deuxième dispositif sur lequel nous travaillons, Élisabeth Borne et moi-même, c'est la prolongation du dispositif d'activité partielle pour que 100 % du coût de l'activité partielle soient pris en charge par l'État, y compris au-delà du 31 décembre si jamais l'épidémie devait se prolonger et qu'une couverture supplémentaire s'avérerait nécessaire.

Nous sommes prêts à examiner toute autre proposition que ces secteurs nous soumettraient. Alain Griset, Élisabeth Borne et moi-même sommes en contact permanent avec ces chefs d'entreprise et ces entrepreneurs et nous apporterons une réponse appropriée à chacun. (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes LaREM et Dem.*)

Données clés

Auteur : [Mme Valérie Six](#)

Circonscription : Nord (7^e circonscription) - UDI et Indépendants

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 4591

Rubrique : Hôtellerie et restauration

Ministère interrogé : Économie, finances et relance

Ministère attributaire : Économie, finances et relance

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [8 décembre 2021](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [8 décembre 2021](#)